



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMST 2023-08-24

Annule et remplace la DMST 2023-08-14 du 10-08-2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Demande dotation au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police pour le projet d'amélioration de la sécurité du pont SNCF entre l'avenue de la Durance et la RD 4085

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, N°2020.03.06 SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le souhait de la Commune de proposer le projet pour l'amélioration de la sécurité du pont SNCF permettant d'accéder à la future caserne des pompiers, entre l'avenue de la Durance et la RD 4085, consistant à changer les garde-corps du pont SNCF pour un montant de 46 599.22 € H.T. ;

VU que ce projet peut être financé par le Conseil Départemental à hauteur de 50 % ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : la Commune de SISTERON sollicite du Conseil Départemental une aide financière concernant le projet pour l'amélioration de la sécurité du pont SNCF permettant d'accéder à la future caserne des pompiers, entre l'avenue de la Durance et la RD 4085, consistant à changer les garde-corps du pont SNCF pour un montant de 46 599.22 € H.T. ;

ARTICLE 2 : le projet pour l'amélioration de la sécurité du pont SNCF pouvant être financé à hauteur de 50 % par le Conseil Département ;

ARTICLE 3 : il y a lieu de solliciter le Conseil Départemental d'une aide selon le plan de financement suivant :

Montant du projet	46 599.22 € H.T.
Conseil Départemental	23 299.61 € H.T.
Commune	23 299.61 € H.T.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal ;

ARTICLE 5 : Ampliation sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et au Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence.

Fait à Sisteron, le 05-09-2023

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 05/09/2023 à 15h07

REÇU EN PREFECTURE
le 05/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20230905-2023_08_24D